

Postface

« Ce n'est point l'unité du local qu'il faut pour nos livres et pour l'utilité des gens de lettres et pour l'histoire des sciences ; c'est l'unité du catalogue et l'indication des lieux où se trouvent les livres. »

Abbé Mulot, 1797, cité par Bruno Blasselle

Au terme de ce dossier, nous ne pouvons que nous féliciter des réponses que nous avons reçues des différents services de la BnF directement impliqués dans les relations et la coopération avec les autres bibliothèques françaises. Tous nos collègues, dans leurs articles, soulignent l'importance du réseau dans la conduite de leurs tâches. L'ouverture sur les autres établissements leur semble primordiale et, dans ce sens, nous devrions voir se dissiper certaines de nos réticences.

Et pourtant quelques points nous gênent encore pour adhérer totalement aux propos de nos interlocuteurs.

Le **Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation (RNBCD)**, programmé depuis plusieurs années déjà, peut difficilement être comparé, par le nombre et la qualité de ses notices, au Répertoire des bibliothèques et organismes de documentation publié sous la tutelle de la BN en 1970 par Mmes M. Olivier, M.-B. Jullien et J. Mallet, sans les facilités que l'outil informatique nous donne aujourd'hui.

Les nouvelles technologies devraient permettre une exhaustivité quasi parfaite des établissements et un descriptif exact et très complet de chacun d'eux. La faute en revient, nous dit-on, aux responsables des bibliothèques, qui ne répondent pas ou qui ne demandent pas que soient appor-

tées des corrections aux notices présentées.

Nous sommes là devant une double interrogation. Toutes les bibliothèques, publiques ou privées, connues ou plus confidentielles, recensées ici ou là, ont-elles eu vent du catalogue entrepris par la BnF, qu'elles aient un accès ou non à Internet ? Ont-elles été contactées directement ? Ce nouveau répertoire aurait mérité une grande visibilité et plus de publicité. Une volonté affirmée qui se serait traduite par l'envoi d'un questionnaire précis émanant d'une autorité indiscutable, comme l'était en son temps Julien Cain, aurait peut-être permis un ouvrage imprimé ou virtuel comparable et même supérieur à celui de 1970-1971. Un répertoire national complet est probablement un des éléments les sûrs pour travailler en réseau.

Nous aurions aussi aimé entendre que toutes nos autorités de tutelle étaient prêtes à se réunir autour d'une table pour dessiner enfin une véritable **carte documentaire française**. Des travaux en ce sens ont été menés à plusieurs reprises, mais ne semblent pas avoir été retenus par ceux qui ont la charge de la politique documentaire française. Une véritable carte documentaire qui reflète l'arbre des connaissances et savoirs actuels est un auxiliaire indispensable de la recherche scientifique et technique.

La tentative faite par les pôles associés de couvrir l'ensemble des sciences est loin d'être satisfaisante ; de grandes disciplines séculaires, les mathématiques par exemple, sont absentes de ce réseau. La sociologie et la psychanalyse sentent-elles encore le soufre pour être exclues des sciences de l'homme ? De même on trouve les langues « rares » d'Asie – quoique l'hindi, langue officielle de l'Union indienne, puisse difficilement être qualifié de langue rare –, mais on ne trouve ni le chinois ni le japonais... Et plusieurs sites pour le monde ibérique, mais pas d'établissement entièrement consacré au monde arabe ou tout au moins au Maghreb, que ses liens privilégiés avec la France devraient faire entrer en priorité dans le réseau des pôles associés.

Pourquoi les pôles associés et les Cadist, qui souvent se chevauchent, n'obéissent-ils pas à une seule logique (pour l'utilisateur moyen, français ou étranger, ces appartenances séparées sont incompréhensibles pour ne pas dire inutiles) et n'accomplissent-ils pas ensemble une mission qui leur est commune : couvrir l'ensemble des connaissances et des savoirs anciens et modernes, écrits en français ou dans toutes les langues possibles, sur des supports traditionnels ou tout nouveaux ?

Le projet du **Catalogue collectif de France** a fait naître de grands espoirs : la demande des lecteurs,

relayée par celle des bibliothécaires, est de pouvoir localiser un document rapidement et avec certitude. Précédée par la mise en place toute récente du serveur universitaire de l'ABES, la mise en œuvre du CCF semble accuser un certain retard. Les délais de mise à jour des données posent problème.

Nous avons cru entendre que la réduction des temps de catalogage était une des priorités de la BnF. La crédibilité de la BnF souffre des quatre à six mois qui s'écoulent entre la sortie en librairie et l'insertion dans la base bibliographique nationale, socle du catalogue général BN-Opale Plus. C'est aussi une échéance trop éloignée pour la dynamique d'un réseau qui s'appuie sur la récupération des notices BnF, et trop imprécise pour les bibliothèques qu'elles soient de recherche ou de lecture publique.

Une autre question se pose : la participation de bibliothèques de grands organismes ou de pôles associés à la constitution de la base bibliographique. Une ouverture a été faite pour permettre des suggestions de modifications ou d'ajouts à la base de vedettes Rameau. Pourquoi ne pas accepter une coopération semblable pour l'établissement de la première ? La validation et le contrôle croisé resteraient, bien entendu, de la seule compétence de la BnF.

Le Centre national de prêt a disparu, malgré les innombrables services rendus aux bibliothèques récentes qui n'avaient pas la possibilité d'acquérir (si ce n'est au

prix fort) sur le marché de l'occasion des auteurs « mineurs » demandés par des chercheurs peu conformistes. Selon le message reçu en août 1996, il devait être remplacé par la **fourniture de documents à distance**.

Bien peu d'informations nous ont été données depuis sur ce que recouvrait l'expression « fourniture de documents à distance ». Devons-nous entendre documents de substitution, microformes, documents électroniques ? Or, le catalogue de ces documents n'est pas exhaustif, il est même très incomplet. La commande de reproduction est trop onéreuse, et la BnF ne prête pas de microformes. Le travail à distance du chercheur n'est pas facilité, pas plus que ne l'est le repérage de la source par le bibliothécaire.

Certains documents, certes livres de droit, sont accessibles sur Gallica ; mais 35 000 ne représentent qu'une bibliothèque moyenne et sont peu de chose comparés à l'immensité des collections de la BnF. Comment repérer les autres documents numérisés ? Le contrat signé avec le Syndicat national de l'édition, en outre, ne mentionne pas le réseau des bibliothèques comme leur utilisateur potentiel et limite leur utilisation au seul site BnF.

Comment savoir enfin, pour une bibliothèque qui souhaiterait microfilmer, numériser certaines collections, que la BnF ne l'a pas déjà fait ou tout au moins programmé ? Une base de documents en cours de reproduction (livres et périodiques), consultable à dis-

tance, préviendrait des doublons et éviterait aussi à la BnF de refaire des travaux réalisés ailleurs, en particulier pour les périodiques régionaux. En un mot, une réflexion sur la constitution d'une base collective de documents de substitution qui coordonne la programmation et les travaux réalisés existe-t-elle ?

Au moment de clore le dossier de ce *Bulletin*, la Direction de la stratégie de la BnF lance une enquête sur ce qu'attendent de la BnF les bibliothécaires. L'une de ses missions, rappelée dans *Chroniques de la BnF*, est de « coopérer et développer ses relations scientifiques avec les grands établissements nationaux et internationaux ». Pouvons-nous espérer que la BnF cesse de coopérer à sens unique et intègre désormais en amont les préoccupations du réseau des bibliothèques françaises, avant de prendre des décisions qui impliquent des conséquences pour les autres établissements ? Pouvons-nous concevoir qu'elle tienne compte des activités bibliothéconomiques et catalographiques des bibliothèques associées pour renforcer les siennes propres, de sorte que ses charges soient en partie partagées et que ses produits soient mieux adaptés à l'attente des autres établissements ? Ces derniers en partageraient alors l'élaboration, tout en étant les utilisateurs.

Le mot de la fin de notre dossier : **coopération dans l'unité**.